

Commune de Saint-Martin-de-Queyrières

Etude préalable à l'aménagement paysager du stationnement en contrebas de la Mairie



A la demande de la commune de Saint-Martin-de-Queyrières, le CAUE des Hautes-Alpes a réalisé une étude préalable relative à l'aménagement du stationnement en contrebas de la mairie. En effet, cette zone est importante car elle constitue l'espace public du village.

Principales préconisations :

- En matière de stationnement, le CAUE recommande de le concentrer et de prévoir au minimum une place handicapée. Cela permettra de libérer de l'espace à aménager et à requalifier.

- Un aménagement paysager pourrait être réalisé en réduisant légèrement le talus, tout en veillant à ne pas empiéter sur la perspective de l'église.

Cette étude apporte enfin des conseils concernant les matériaux :

- un garde corps ou un muret en pierres sèches semble indispensable, le long du cimetière, pour des raisons de sécurité
- la création d'un muret en pierre sèche est également préconisé le long du talus principal, tandis que la clôture existante sur la place de la Mairie serait reconduite.

- L'espace de stationnement devra être recouvert de bitume et les places de stationnement matérialisées. Quant à la place de la mairie, elle devra faire l'objet d'un revêtement de sol plus sophistiqué et surtout différent (dalles, pavés...) permettant une continuité entre l'espace proche de la fontaine et l'espace "mairie".
- Des plantations de végétaux sont proposées, en tenant compte des différents points de vue : certains espaces pourront être largement végétalisés, à l'inverse d'autres espaces qui privilégieront la vue.

Commune de Savines-le-Lac

Etude préalable à la réalisation d'un espace « Loisirs et Vie associative »

La commune de Savines-le-Lac a confié au CAUE une étude préalable de programmation d'un nouveau bâtiment « Espace de Loisirs ». Au regard de la volonté de la commune de Savines-le-Lac de se situer à l'avant-garde, le CAUE lui conseille de se lancer le défi du Bâtiment Passif, et rappelle que suivant l'importance du projet, un concours d'Architecture devra être organisé.

L'étude réalisée par le CAUE vise précisément à accompagner la commune de Savines-le-Lac dans la réalisation de ce projet. Parmi les points traités, on trouve notamment :

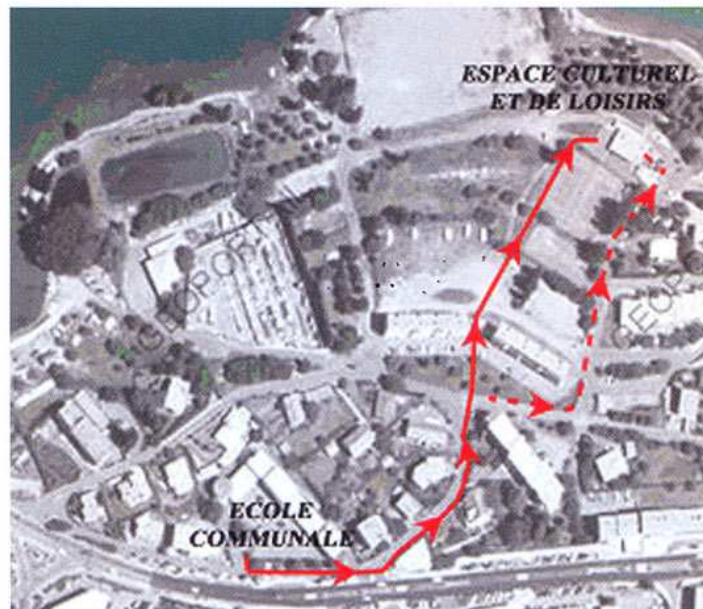
- L'étude du site, en présentant ses contraintes foncières et urbanistiques, telles que par exemple l'application de la Loi Littoral.
- Des précisions concernant la

démarche HQE et les constructions passives. Les différentes cibles de la Qualité Environnementale sont exposées, ainsi que les réglementations thermiques.

- Une analyse de l'ensemble des utilisateurs de "l'Espace de

Loisirs" et de leurs besoins.

- Une présentation des caractéristiques que ces locaux devraient respecter : destination de chacune des parties, relation avec les autres locaux, qualité, équipements spécifiques, surface proposée, volumétrie...



Ainsi, cette étude permettra à la commune de Savines-le-Lac de fournir aux futurs concepteurs les informations nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet architectural et de faciliter la passation du marché de maîtrise d'œuvre.